Département des Yvelines

Commune de

Blaru

Plan local d'urbanisme

5a. Plan des servitudes d'utilité publique

Vu pour être annexé
à la délibération du conseil municipal
du 11 janvier 2018

Maître d'ouvrage

Commune de Blaru

8, rue de Vernon
78270 Blaru

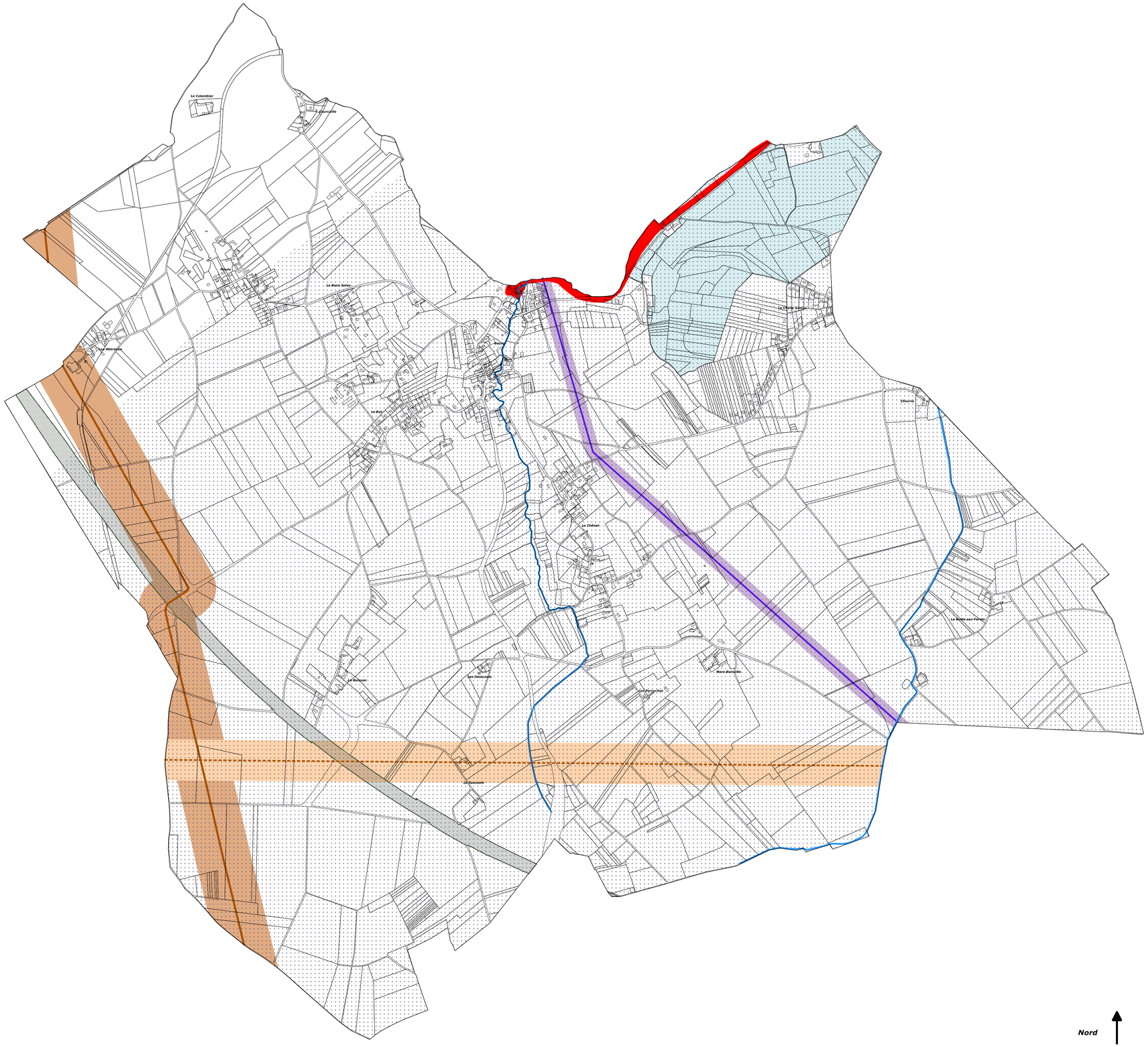
tel : 01 34 76 21 06

Bureau d'études

Cabinet Avice architecte - urbaniste

3, rue d'Hauteville
75010 Paris

tel : 01 82 83 38 90



Légende

- *A4 : Servitude de passage le long des cours d'eau non domaniaux*
 Ru de Blaru ; Ru de Port-Villez
 Gestionnaires : MEDDE - DDT 78
- *AC2 : Servitude relative au site classé de Giverny - Claude Monet*
 Gestionnaires : MEDDE - DRIEE
- *EL11 : Abords de l'autoroute A13*
- *I1bis : Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation des pipelines*
 Pipeline Le Havre - Paris ; Tronçon Vernon - Gargenville
 Gestionnaire : TRAPIL
- *I1bis : Zone de maîtrise de l'urbanisation aux abords de la canalisation de transport de matières dangereuses*
- *I3 : Servitude relative à l'utilisation des canalisations de transport de gaz*
 Gestionnaire : GRTgaz
- *I3 : Zone de maîtrise de l'urbanisation aux abords de la canalisation de transport de matières dangereuses*
- *I7 : Servitude relative au stockage souterrain de gaz*
 Stockage de Saint-Illiers
 Gestionnaire : GRTgaz [1]
- *PM1 : Servitude relative au périmètre de prévention des risques naturels prévisibles*
 Risque d'inondation lié au ru de Blaru
 Gestionnaires : MEDDE - DDT 78
- *PT2 : Servitude de protection des centres d'émission et de réception radioélectriques contre les obstacles et servitude de protection d'un faisceau hertzien*
 Faisceau de Gauciel à Taverny
 Gestionnaire : Ministère de la Défense - DIRISI
- *PT2 : Servitude de protection des centres d'émission et de réception radioélectriques contre les obstacles et servitude de protection d'un faisceau hertzien*
 Zone de dégagement de 100 m de large de chaque côté du faisceau de Gauciel à Taverny
 Alti. max (NGF) : se référer au plan annexé à l'arrêté du 27/11/2012
 Gestionnaire : Ministère de la Défense - DIRISI

PT2 : Servitude de protection des centres d'émission et de réception radioélectriques
contre les obstacles et servitude de protection d'un faisceau hertzien
Faisceau deVernon à Favières
EN ATTENTE DES COORDONNEES GEOGRAPHIQUES
Gestionnaire : Ministère de la Défense - DIRISI

PT2 : Servitude de protection des centres d'émission et de réception radioélectriques
contre les obstacles et servitude de protection d'un faisceau hertzien
Zone de dégagement de 250 m de large de chaque côté du faisceau de Vernon à Favières
Alti. max (NGF) : se référer au plan annexé au décret du 22/04/1969
EN ATTENTE DES COORDONNEES GEOGRAPHIQUES DU FAISCEAU
Gestionnaire : Ministère de la Défense - DIRISI

Nord ***1:10 000***

0 250 500 750 1000 m